



Bien vivre au Bois d'Oingt

## Bulletin d'information – 14 - 2026 - 8 janvier

Une nouvelle année qui commence, dans un monde troublé.

**Une année que nous souhaitons bonne à nos lecteurs et à nos adhérents.**

### De nombreux changements autour de nous en 2025 :

D'importantes constructions qui modifient notre paysage et vont amener de nouveaux habitants les prochaines années. Devant chez moi, rue Peignaux Dame, s'élève peu à peu depuis quelques mois, l'un des 3 bâtiments de la résidence autonomie. Elle devrait proposer dès 2027, 45 logements en location destinés à des personnes âgées autonomes. Le parc Roure de 6000 m<sup>2</sup> a perdu la plupart de ses arbres. Le terrain est en pente, comme partout au Bois-d'Oingt, mais le lieu est central et devrait être agréable pour les résidents avec leur balcon et les commerces à proximité. C'était un projet que la liste que je conduisais avait proposé en 2014, sans le localiser.

Le collège Notre-Dame du Mas a démolî l'un de ses bâtiments et reconstruit un bâtiment neuf sur un ancien terrain de vignes. Les autres bâtiments de cet ensemble scolaire seront également démolis et reconstruits. Nous proposerions **de conserver l'ancienne école primaire** qui fait partie du patrimoine et pourrait être réutilisée pour une maison des associations ? ou d'autre usages collectifs ? (à noter : *une maison des associations n'a pas l'obligation d'avoir tous ses locaux en accessibilité PMR*).

### Publications

Nous participons, avec *la fédération Patrimoine des Pierres dorées*, à la rédaction d'un **ouvrage sur les églises de la région**. Chaque village a son église, construite à des époques différentes. Il sera intéressant d'en présenter les caractères communs mais aussi l'originalité de certaines. L'église du Bois-d'Oingt est l'une des plus grandes construites en pierres dorées au 19<sup>e</sup> siècle (1868). Elle présente depuis des années des infiltrations d'eau de sa toiture et des façades, les vitraux n'étant plus étanches.

### Les vitraux de l'église du Bois-d'Oingt

Ses vitraux sont remarquables, mais nécessiteront une restauration urgente. Ils datent de 150 ans. Fragilisés par la vétusté et les intempéries, ils risquent de se briser.

Nous avons commencé à élaborer, tout un dossier d'étude patrimoniale afin de les sécuriser sans les défigurer. Une remise en état respectant les règles permettrait aussi d'obtenir une reconnaissance de ces vitraux aux monuments historiques. Le propriétaire du bâtiment est la commune de Val d'Oingt et nous lui avons adressé les

informations dès 2023. Les travaux réalisés en urgence par des non spécialistes ont abimé les peintures sans empêcher les dégâts de se poursuivre. **Un dossier à reprendre pour la prochaine équipe municipale. Eviter des erreurs en attendant.**

Peut-être avez-vous lu dans « l'Arc-en-ciel beaujolais » de septembre 2025, notre article sur l'histoire de cette église ? A la suite, nous avons proposé une **visite guidée des vitraux le 11 novembre 2025**, jour de la Saint-Martin. Un rendez-vous que nous reprendrons peut-être les années suivantes, avec à chaque fois de nouvelles découvertes.

### Paysages et urbanisme



Paysages : vue de l'école du Bois-d'Oingt avec au-dessus, les toits de l'EPAHD actuel

A l'arrière dans la brume le château de Tanay

Lors des **Journées nationales de l'architecture**, nous avons proposé à la classe CM2 de l'école élémentaire du Bois-d'Oingt, une présentation de leur école qui date de 1882.

Construite elle aussi en pierres dorées par un architecte de Villefranche, son architecture est typique des écoles de la fin du 19<sup>e</sup> siècle, édifiées sur l'ordre du gouvernement afin de diffuser l'éducation : deux parties séparées, garçons et filles, avec chacune de leur porte surmontée de la devise de la République « Liberté, égalité, fraternité ». Les constructions nouvelles édifiées ces dernières années sur la colline au-dessus du bâtiment de l'école, se sont bien **intégrées dans le paysage**, avec leurs toits en tuiles rappelant l'image de hameaux. Il faudra prendre garde, si le nouvel EHPAD doit se situer sur la hauteur, qu'il ne vienne pas cacher le Château de Tanay, qui se trouve à l'arrière et qu'il s'intègre bien dans le paysage (*éviter les toitures terrasses et les façades de couleur blanche ou claire*).

Nous avons ensuite commenté les deux monuments aux morts tout proches, l'un dédié aux morts du canton de la guerre de 1870 ; l'autre aux morts de la guerre de 1914-1918. Un retour sur des périodes difficiles même si les combats ne se situaient pas dans le Beaujolais.

### Le début des travaux dans la maison Pichat.

La commune avait annoncé dès 2021 des travaux de rénovation de ces bâtiments, mais sans y prévoir une bibliothèque. En octobre 2022, nous avons réclamé en priorité une nouvelle bibliothèque au Bois-d'Oingt, car celle qui existe encore, place de l'ancienne église, n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite, avec ses nombreux escaliers intérieurs. ***La commune était en faute sur ce point depuis 2005.***

Le montant des travaux annoncés en 2022 pour la maison Pichat était de 2 millions d'euros. **Ce montant déjà très élevé ne permettrait pas de construire ailleurs une nouvelle bibliothèque.** Comment faire ? Avancer les deux projets en partageant les dépenses ou réduire le nombre des services déjà prévus dans la maison pour laisser la place à une bibliothèque ?

En juillet 2023, le conseil municipal a voté les travaux de réaménagement de la maison Pichat en prévoyant de construire une extension (*ce qui était interdit par le legs de M. Louis Pichat*) et en y ajoutant une bibliothèque dans la cave et le rez-de-jardin. Des locaux petits, sans fenêtre, partiellement enterrés et annoncés comme humides lors de la première expertise. Totalement inadaptés à une bibliothèque...

**C'est cette décision que nous avons contestée** d'abord par un recours amiable auprès de la commune, puis par un recours contentieux auprès du Tribunal administratif en décembre 2023. Pendant les deux ans qui ont suivi, il y a une succession de démarches de notre part auprès de la commune pour faire prendre en compte des modifications au projet. La commune a continué son projet sans aucune modification et sans tenir compte de la configuration en pente du terrain et des difficultés techniques qui suivraient. Celles-ci ont augmenté le montant des travaux.

La commune a lancé la réalisation des travaux sans connaître les réponses à ses demandes de subvention et sans en avoir informé le conseil municipal :

- Permis de construire du 6 mars 2024, signé par le maire (affichage réglementaire)
- Lancement d'un appel à consultation des entreprises le 13-12-2024 (marché)
- Décision de marché avec les entreprises, le 1 juin 2025- début des travaux.
- Depuis, les travaux avancent et les percements de façades sont réalisés, ce qui interdit un retour en arrière.

**Notre démarche a donc été un échec que nous regrettons.** Mais nous avons agi dans le sens de l'intérêt public et nous sommes fiers d'avoir, pour la première fois en France, utilisé les termes de la nouvelle loi sur les bibliothèques, votée en 2021, à l'unanimité des députés et sénateurs. Cette loi demande un égal accès des bibliothèques à tous en fonction de la population, mais sans préciser des données chiffrées. Certaines communes qui sont **centre de services et de commerces** et qui ont un collège, comme Val d'Oingt, reçoivent des moyens financiers supplémentaires. Mais il n'y a peu

de contrôle sur leur utilisation. Les subventions reçues concernent seulement la partie bibliothèque. **Pour le canton de Val d'Oingt, les scolaires devront attendre un nouveau projet municipal ou intercommunal.**

Le tribunal administratif a refusé les recours de l'association et condamné celle-ci à des indemnités à verser à la commune. Nous avons demandé à payer en plusieurs fois, le montant des cotisations de nos membres étant insuffisant pour régler l'ensemble.

A noter que cet échec est dû en particulier à la **mauvaise qualité de l'information du public par la commune** : il y a des règles et des délais à respecter et depuis 2022 date où les communes de plus de 3500 habitants ont l'obligation de publier leurs textes en ligne (*en particulier les procès-verbaux des séances du conseil municipal*), le site de la commune ne donne l'accès aux documents qu'avec retard. Nous avions déjà évoqué la question en 2023 lors de la réunion publique à Saint-Laurent d'Oingt. **Nous avons perdu beaucoup de temps à chercher ou à demander les textes.**

Ces difficultés persistent et nous espérons beaucoup de la prochaine équipe municipale. Val d'Oingt a les moyens de payer une entreprise pour faire le travail de transcription des textes administratifs sur le site dans les délais, au cas où les personnels en place qui ont beaucoup changé ces dernières années, ne seraient pas disponibles ou compétents.

### Projets 2026 de l'association

En 2026, nous attendons les résultats des élections municipales, pour savoir si nous aurons davantage de facilités pour présenter des activités culturelles. Depuis 2024 la commune nous a refusé les moyens ou services que nous demandions et nous a même interdit de poursuivre nos recherches sur la Bibliothèque populaire du Bois-d'Oingt et sur l'entretien de ces livres anciens.

J'ai personnellement été exclue du groupe de bénévoles qui travaillent pour la médiathèque où j'avais en charge les achats de documentaires. Initialement membre de la commission culture en 2020 et de la commission PLU élargie, je ne suis pas la seule à ne plus avoir été convoquée sans explication, au fil du temps. Et tous exclus par M. Perrier, du groupe de travail sur la nouvelle bibliothèque début 2024.

Une concertation qui s'est limitée à quelques personnes autour du maire. Dommage car personne ne peut tout savoir et chacun peut apporter quelque chose à un projet selon ses compétences et ses idées ! **ou même simplement éviter des erreurs ...**

la présidente Marie-France Rochard - site <http://bvabo.fr> [association.bvabo@orange.fr](mailto:association.bvabo@orange.fr)

